
MI 9-2022-21 : crédit d'études de CHF 1'670'000 TTC pour la rénovation de l'école Robert-Hainard et de la salle omnisports

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Mobilité et Infrastructures (MI) du 22 mars 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 28 mars 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. De procéder à une étude pour la rénovation de l'école de Robert- Hainard et de la salle omnisports.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'670'000 TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'1 annuité, dès l'année de son abandon.

EXPOSE DES MOTIFS

L'école Robert-Hainard, anciennement école de Vailly, a été construite en deux étapes : en 1982, 12 classes, puis en 1986, 4 classes supplémentaires.

Elle contient entre autres, 16 classes, une salle de gymnastique, une piscine, une salle de rythmique et un jardin d'enfants. Plusieurs travaux d'entretien ont été réalisés entre 2005 et 2006. La ventilation a été partiellement rénovée et la chaudière a été changée en 2006.

Actuellement, les verrières fuient par endroit et une demande de crédit a été votée pour leur rénovation en juin 2018. Ces travaux n'ont pas encore été engagés.

Afin d'optimiser les futurs travaux à planifier sur cette école, le Conseil administratif vous a proposé une étude globale des interventions à réaliser sur cette installation.

Un audit énergétique complet a été réalisé afin disposer d'une vue d'ensemble (enveloppe, installations techniques, revêtements, sécurité, rénovation partielle de l'intérieur, etc) de l'école et de la salle omnisports. En effet, cette dernière étant raccordée au chauffage de l'école, sa rénovation est nécessaire pour gagner un maximum de puissance sur la future chaudière. La salle omnisports a été construite en 1991.

Les échanges tenus avec la Commission Mobilité infrastructures durant l'année 2021 ont permis aux commissaires de valider les différentes options de rénovation. Ainsi, l'option retenue dans cette instance est celle qui a l'ambition d'une rénovation exemplaire. Les couts estimatifs des travaux, qui seront précisé par cette demande de crédit se rapproche des douze millions.

Sur cette base, un appel d'offre a été lancé en procédure ouverte pour trouver le groupement de mandataire pour la rénovation de l'école Robert-Hainard et de la salle omnisports. Après l'évaluation des dossiers, le bureau Burckhardt+Partner en est le lauréat.

Cette demande de crédit d'étude, réunissant les phases 3 et 4 de la norme SIA vous est présentée pour permettre de valider le projet, de déposer l'autorisation de construire et d'établir des appels d'offres avec 60% des soumissions entrées.

La troisième étape sera la demande de crédit de construction correspondant à la phase 5 de la norme SIA et aux travaux de réalisation.

Nous vous remercions de réserver bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif